

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 28 JANVIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation :	21 janvier 2025	Date d'affichage :	21 janvier 2025
------------------------------	-----------------	---------------------------	-----------------

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle, Adjoints, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise

Absents excusés : CHALANDON Edith, DEROSIER Philippe

Secrétaire de séance : CREPIAT Annie

DEL1/28-01-2025 – LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail du logement communal de la mairie, sis au 84 rue de la Mairie, louée à Mme COLLET Chantal, est arrivée à expiration au 30/11/2024.

Il expose ensuite qu'un cahier des charges doit être établi, pour une durée de six ans, afin de pouvoir à nouveau louer à Mme COLLET Chantal, ce logement.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de louer à Mme COLLET Chantal, le logement de la mairie, à compter du 1^{er} décembre 2024.

- **FIXE** le montant du loyer, à compter de cette date, à 450,01 € par mois.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents à intervenir.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Expédition conforme au registre

La secrétaire de séance,
Annie CREPIAT



Le Maire,
Robert FLAMAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20250128-DEL1_28-01-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025